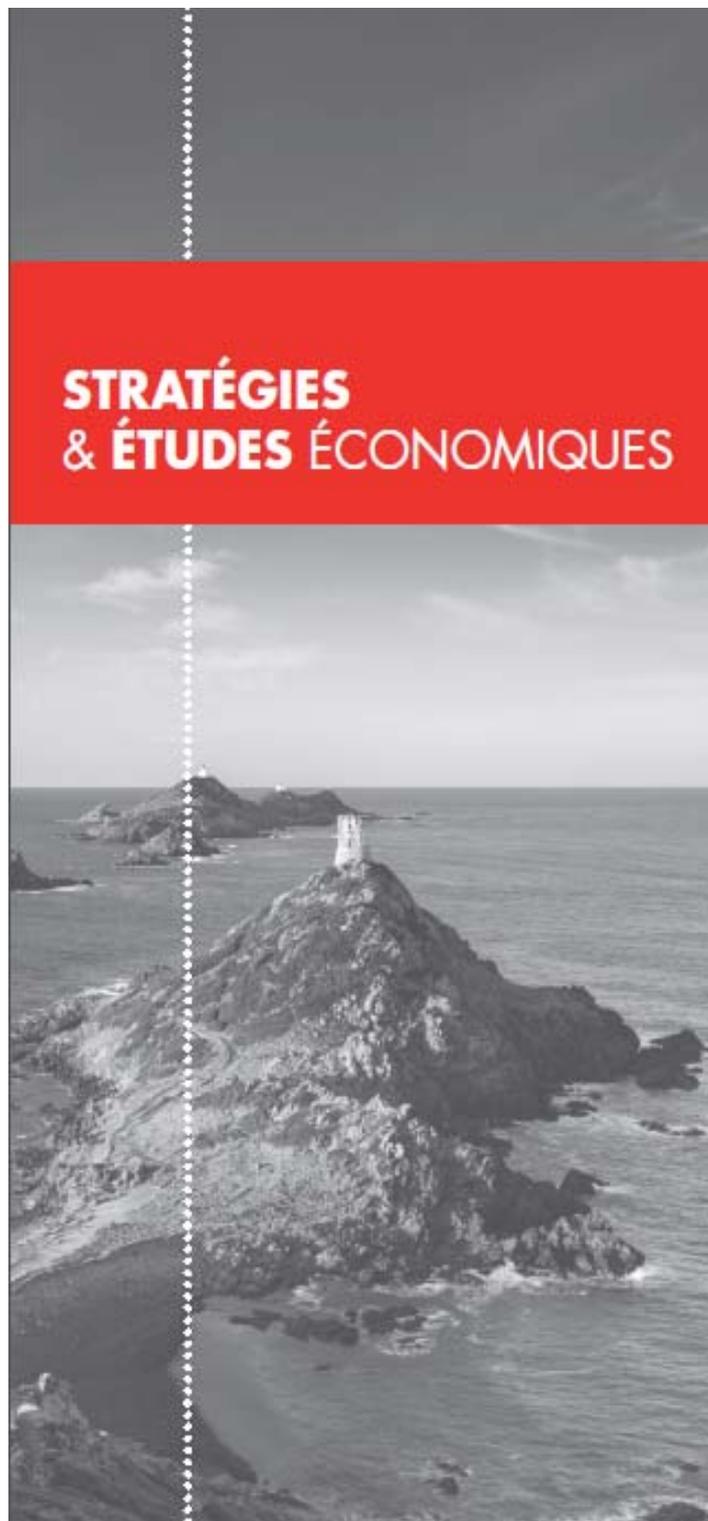


LA LETTRE ÉCO

SAMEDI 8 AVRIL 2017



SOMMAIRE DE LA LETTRE ECO N°226

Le Coin des Épargnants

- Le tableau économique et financier
- La bourse, toujours entre deux feux

C'est déjà hier

- Etats-Unis, le plein emploi sans la croissance ?
- Chômage, la France sur la crête des 10 %
- Un marché du travail actif et moins précaire qu'il n'y paraît
- Mauvaise passe pour l'industrie française

Le Coin de la Conjoncture

- L'industrie et l'augmentation des salaires au sein des pays émergents
- Pourquoi la France perd-elle toujours le match face à l'Allemagne ?

Le Coin des Tendances

- Les entreprises françaises ont-elles la tête dans les nuages ?
- Quand le vin se mondialise

Le Coin des Programmes

- De la retraite à la dépendance

Le Coin du Graphique

- Le problème n'est pas le SMIC mais l'écrasement de la masse salariale

Le Coin de l'Agenda économique et financier

Le Coin des Statistiques

LE COIN DES ÉPARGNANTS

Le tableau économique et financier

	Résultats 7 avril 2017	Évolution sur 5 jours	Résultats 31 décembre 2016
CAC 40	5,135.28	+0,25 %	4 862,31
Dow Jones	20 656,10	-0,03 %	19 762,60
Nasdaq	5 877,81	-0,57 %	5 383,12
Dax Allemand	12 225,06	-0,71 %	11 481,06
Footsie	7 349,37	+0,36 %	7 142,83
Euro Stoxx 50	3 495,80	-0,15 %	3 290,52
Nikkei 225	18 909,26	-1,83 %	19 114,37
Taux de l'OAT France à 10 ans (22 heures)	0,899 %	-0,076 pt	0,687 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (22 heures)	0,234 %	-0,095 pt	0,208 %
Taux du Trésor US à 10 ans (22 heures)	2,382 %	-0,022 pt	2,454 %
Cours de l'euro / dollars (22 heures)	1,0600	-0,56 %	1,0540
Cours de l'once d'or en dollars (22 heures)	1 255,130	+0,50 %	1 154,570
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (22 heures)	55,170	+2,83 %	56,620

La bourse toujours entre deux feux

Entre la baisse du chômage en trompe l'œil aux Etats-Unis et les frappes aériennes en Syrie en passant par les indices PMI, les bourses ont eu du mal à trouver leur voie. Paris, Francfort, New York ont conclu cette semaine en légère baisse. Après un début d'année en fanfare, les marchés sont tout autant en consolidation que dans l'attente de la levée d'un certain nombre d'incertitudes économiques ou politiques.

Si contrairement à quelques craintes, la rencontre sino-américaine s'est déroulée sans heurt, en revanche, la lune de miel entre Donald Trump et Vladimir Poutine semble s'être achevée avec les tirs de 59 missiles Tomahawk en Syrie. Cette

opération a abouti à une augmentation des cours du pétrole qui est repassé au-dessus de 55 dollars le baril. Elle a également provoqué une hausse de l'or qui a dépassé 1 2696 dollars l'once.

La publication des résultats de l'emploi en mars aux Etats-Unis a renforcé la tendance attentiste des investisseurs. En effet, si le taux de chômage a baissé à 4,5 %, les créations ont atteint un point bas à 98 000.

Par ailleurs, les indices des directeurs d'achat PMI-Markit publiés au cours de la semaine ont un peu déçu. Après plusieurs mois de hausse, en ce début d'avril ils sont soit stables, soit en léger retrait même s'ils restent à un niveau élevé.

C'EST DÉJÀ HIER

Etats-Unis, le plein emploi sans la croissance ?

Si le nombre d'emplois créés aux Etats-Unis en mars a été le plus faible depuis 10 mois, le taux de chômage s'est abaissé quant à lui à 4,5 %, soit son plus bas niveau depuis 10 ans.

Les créations d'emplois ont été de 98.000 le mois dernier et sont donc en retrait par rapport à celles des deux derniers mois (plus de 200000 en janvier et en février). Les conjoncturistes attendaient au moins 180 000 emplois. Il faut rester avec ce premier résultat qui peut donner lieu à des révisions importantes. Néanmoins, pour expliquer le recul des créations d'emploi, peut être mis en avant le mauvais temps qui a sévi dans le dans le nord-est du pays.

Le taux d'emploi demeure également à un niveau élevé, 63 % au mois. Ce taux prend en compte la proportion d'Américains en âge de travailler qui occupent effectivement un emploi ou qui en recherchent un.

Le taux de chômage est donc passé de 4,7 % à 4,5 %. L'économie se rapproche du plein emploi. Pour le moment, les conséquences sur le montant des salaires restent modestes. Au mois de mars, le salaire horaire moyen a augmenté de 0,2 % ramenant la hausse annuelle à 2,7 %, augmentation à relativiser compte tenu de la progression de l'inflation.

Le retour au plein emploi n'a pas empêché l'économie américaine de probablement ralentir au cours premier trimestre. Le modèle de nowcasting de la Fed d'Atlanta prévoit une croissance limitée, en rythme annuel, à 1,2 %. Pour en être certain, il faudra attendre la publication d'ici la fin du mois d'avril des résultats définitifs du PIB du 1^{er} trimestre. La croissance serait pénalisée par la faiblesse de la consommation des ménages. En volume, elle a reculé en janvier et février. Les Américains sont attentistes et préfèrent épargner. Leur taux d'épargne est passé en ce début d'année de 5,2 % à 5,6 %.

Chômage, la France sur la crête des 10 %

Au mois de février, le taux de chômage au sein de la zone euro s'est élevé à 9,5 %, en baisse par rapport au taux de 9,6 % enregistré en janvier 2017 et à celui de

10,3 % de février 2016. Il s'agit toujours du taux le plus faible enregistré depuis mai 2009. Pour l'ensemble de l'Union européenne, toujours en février, le taux de chômage s'est établi à 8,0 %. Neuf ans après le début de la crise, de nombreux États membres n'ont pas effacé ses stigmates et cela concerne tout particulièrement l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et la France.

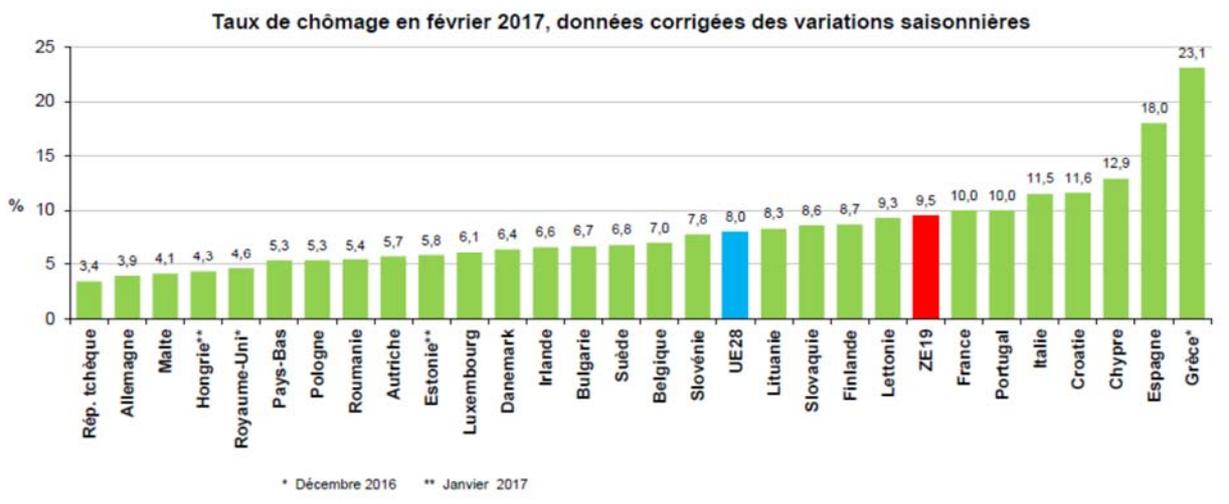
Dix États européens sont aujourd'hui en situation de plein emploi avec un taux de chômage inférieur à 6 %. Les taux de chômage les plus faibles, en février 2017, ont été enregistrés en **République tchèque** (3,4 %), en **Allemagne** (3,9 %) ainsi qu'à **Malte** (4,1 %).

À l'opposé, sept États ont un taux de chômage égal ou supérieur à 10 %. Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en **Grèce** (23,1% en décembre 2016) et en **Espagne** (18,0%).

Plusieurs pays connaissent des baisses rapides en relation avec des taux de croissance élevées. Il s'agit en particulier de la **Croatie** dont le taux de chômage est passé de 14,4 % à 11,6 %, de l'**Espagne** (de 20,5 % à 18,0 %), du **Portugal** (de 12,2 % à 10,0 %) et de l'**Irlande** (de 8,4 % à 6,6 %)

Le taux de chômage est resté stable en France de janvier à février à 10 %, en baisse de 0,2 point sur un an. La diminution du chômage en France est plus lente que celle enregistrée au sein de la zone euro, -0,8 point en un an ou au sein de l'ensemble de l'Union européenne (-0,9 point). Le chômage des jeunes reste très élevé avec un taux de 23,6 % contre 19,4 % pour la zone euro et 17,3 % pour l'ensemble de l'Union européenne. En Allemagne, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 6,6 %.

Pour comparaison, en février, le taux de chômage aux **États-Unis** s'est établi à 4,7 %, en baisse par rapport au taux de 4,8 % enregistré en janvier 2017 et à celui de 4,9 % de février 2016.



Un marché du travail actif et moins précaire qu'il n'y paraît

Si plus de 80 % des salariés bénéficient d'un contrat à durée indéterminée, 80 % des nouveaux emplois proposés sont des CDD, des emplois en intérim ou des contrats aidés. Cette vision statistique est un peu réductrice car le nombre de CDD est important par le fait qu'il comprend une multitude de contrats d'une durée variant d'une à quelques journées. De même, un salarié en intérim peut être amené à réaliser de nombreuses missions chez différents employeurs. En étudiant les dernières statistiques de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère des Affaires sociales (DARES), il apparaît que deux tiers des sortants pour reprise d'emploi occupent, en 2015, un emploi durable. Il s'agit dans la moitié des cas d'un emploi en CDI. Les contrats aidés, très majoritairement d'une durée de 6 mois ou plus, représentent 10 % des emplois occupés à la sortie. La part des emplois durables dans l'ensemble des reprises d'emploi a augmenté de 7 points depuis 2007. Par ailleurs, 85 % des sortants pour reprise d'emploi sont toujours en activité trois mois après leur sortie. Pour 90 % d'entre eux, il s'agit du même emploi. En prenant en compte ces données, le marché du travail n'est donc pas aussi précaire que certains le prétendent.

En 2015, 5 720 000 sorties des catégories A, B, C des listes de Pôle emploi enregistrées en France métropolitaine, soit en moyenne 476 600 sorties par mois, (7,9 % des demandeurs d'emploi présents en fin de mois sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C) sortent le mois suivant de ces catégories, qu'ils restent, ou non, inscrits sur ces listes. La crise de 2008 a contribué à ralentir les sorties. Le taux est plus faible en 2015 de 4,6 points par rapport à 2007.

Les perspectives de reprise d'emploi diminuent fortement avec l'âge : en 2015, le taux de reprise d'emploi est de 5,8 % pour les moins de 25 ans, 3,5 % pour les 25-49 ans et de seulement de 1,7 % pour les 50 ans ou plus. Ces taux de sortie pour reprise d'emploi restent, en 2015, bien en dessous de leur niveau d'avant-crise.

Les perspectives de reprise d'emploi diminuent aussi fortement avec l'ancienneté passée sur les listes : les demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an en catégories A, B, C ont deux fois plus de chance de sortir pour reprise d'emploi (4,5 %) que ceux dont l'ancienneté est plus importante (2,2 %).

Le taux de sortie pour reprise d'emploi augmente avec la qualification de l'emploi recherché : il est plus élevé pour les demandeurs d'emploi recherchant un emploi de technicien, agent de maîtrise ou de cadre (respectivement 3,9 % et 4,0 % en 2015) plutôt que d'ouvrier ou d'employé qualifié (3,3 % et 3,6 %), ou d'ouvrier ou employé non qualifié (2,8 % et 2,9 %). Les demandeurs d'emploi recherchant des emplois d'ouvrier, qualifié ou non, ont vu leur taux de reprise d'emploi divisé par plus de deux entre 2007 et 2015. De façon liée, le taux de sortie pour reprise d'emploi croît avec le niveau de formation. En 2015, il varie entre 2,1 % pour les demandeurs d'emploi n'ayant atteint que le premier cycle de l'enseignement secondaire et 4,4 % pour ceux d'un niveau de formation supérieur ou égal à bac +2. Depuis 2007, le recul général du taux de sortie pour reprise d'emploi a davantage pesé (en termes relatifs) sur les personnes aux niveaux de formation les plus faibles.

En 2015 comme en 2014, deux tiers des sortants pour reprise d'emploi occupent un emploi durable. Il s'agit dans la moitié des cas d'un emploi en CDI (34 % des sortants). Les contrats aidés, très majoritairement d'une durée de 6 mois ou plus, représentent 10 % des emplois occupés à la sortie. La part des emplois durables dans l'ensemble des reprises d'emploi a augmenté de 7 points depuis 2007. 85 % des sortants pour reprise d'emploi sont toujours en emploi trois mois après leur sortie. Pour 90 % d'entre eux, il s'agit du même emploi.

Signes que les emplois trouvés ne sont pas ceux souhaités par les demandeurs d'emploi, parmi les sortants qui ont repris un emploi salarié, 36 % se disent insatisfaits de leur salaire, 26 % de la durée de leur contrat de travail, 24 % de leur contrat de travail, 17 % de leur temps de travail et 14 % de la distance entre leur domicile et leur lieu de travail. Au total, 54 % expriment une insatisfaction par rapport à un ou plusieurs de ces aspects. En 2015, 38 % des sortants pour la reprise d'un emploi salarié déclarent avoir continué à chercher un emploi depuis leur sortie. Cette part a augmenté de 4 points depuis 2007.

Mauvaise passe pour l'industrie française

Sur un an, la production manufacturière en recule de 0,5 %, ce qui contraste avec les bons indicateurs de confiance publiés ces dernières semaines. L'industrie française peine toujours à l'exportation

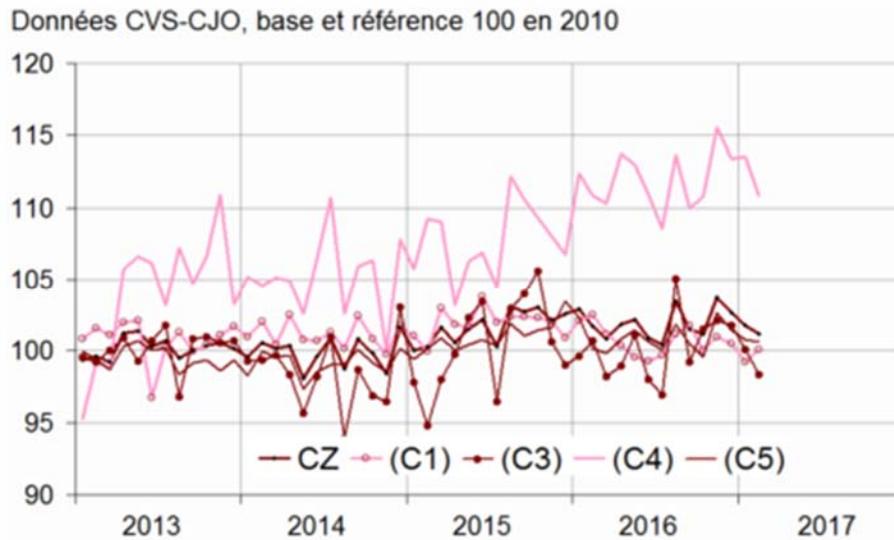
En février, selon l'INSEE, pour le troisième mois consécutif, la production de l'industrie manufacturière a reculé. La contraction a été de 0,6 % faisant suite à celle de janvier qui avait été de 0,9 %. Pour l'ensemble de la production industrielle, la chute est encore plus lourde au mois de février (-1,6 % après -0,2 %).

Au cours des trois derniers mois, la production baisse légèrement dans l'industrie manufacturière (-0,3 % par rapport aux trois mois précédents) ainsi que dans l'ensemble de l'industrie (-0,2 %). Sur cette période, la production décroît dans les industries agroalimentaires (-1,0 %) et dans les biens d'équipement (-0,8 %). Elle diminue fortement dans la cokéfaction et raffinage (-7,0 %). En revanche, elle augmente légèrement dans les matériels de transport (+0,4 %). Elle est stable dans les « autres industries » ainsi que dans les industries extractives, énergie, eau.

Dans l'industrie manufacturière, la production des trois derniers mois diminue par rapport aux trois mêmes mois un an plus tôt (-0,5 %). Elle est stable dans l'ensemble de l'industrie.

Les industries agroalimentaires enregistrent toujours un net recul avec une baisse de la production de 1,9 % en relation avec les mauvaises récoltes et les difficultés de certaines filières (porc, foie gras...). La production s'accroît néanmoins dans les industries extractives, énergie, eau (+3,5 %) et dans les matériels de transport (+2,3 %).

Indices mensuels de la production industrielle



Légende : CZ : industrie manufacturière - (C1) : industries agro-alimentaires - (C3) : biens d'équipement - (C4) : matériels de transport - (C5) : autres industries
Sources : Insee, SSP, SOeS

LE COIN DE LA CONJONCTURE

L'industrie et l'augmentation des salaires au sein des pays émergents

Les pays émergents ont assis leur développement économique sur cinq facteurs :

- une bonne accessibilité au transport maritime international ;
- une main d'œuvre disponible et relativement bien formée ;
- une main d'œuvre peu coûteuse ;
- une ouverture aux capitaux extérieurs
- une spécialisation industrielle reposant sur un éclatement de la chaîne de valeur.

Ce modèle a permis à la Chine mais aussi à de nombreux autres pays asiatiques d'effectuer un rattrapage économique sans précédent. Malgré tout, le pentagone magique tend à s'effriter. Le ralentissement des pays occidentaux qui s'est accentué après la crise de 2008, réduit la croissance des échanges internationaux. La grogne des peuples conduit à un renouveau du protectionnisme. En outre, les besoins en produits industriels tendent à se tarir avec une population de plus en plus aisée et, de surcroît, vieillissante. Les services, depuis une dizaine d'années, voient leur poids (au sein du PIB) augmenter plus vite que les biens industriels, à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, l'avantage comparatif des coûts salariaux est en train de disparaître. En effet, leur hausse a été rapide depuis 20 ans dans les pays émergents. En prenant en compte les niveaux de productivité par tête, les coûts salariaux unitaires dans de grands pays émergents (Chine, Brésil, Indonésie, Inde, Turquie, PECO pays d'Europe Centrale) a rejoint celui des grands pays de l'OCDE (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, France, Espagne, Italie, Japon). En 1996, produire dans les pays émergents coûtait deux fois moins cher que de le faire dans les pays de l'OCDE.

Si le salaire par tête est 9 fois plus élevé aux États-Unis qu'en Chine, la productivité par tête étant 9 fois plus élevée aussi aux États-Unis qu'en Chine, les coûts de production globaux sont à parité. De même, si en 2016, le salaire par tête est 4,5 fois plus élevé en France qu'au Brésil, en prenant en compte la productivité par tête qui est 4 fois plus élevée en France qu'au Brésil, ce dernier pays conserve d'une courte tête un avantage comparatif. En intégrant le coût des transports, les frais d'assurance diverses et variés, l'intérêt des délocalisations a diminué.

Pour contrecarrer cette évolution, les pays émergents et leurs entreprises se doivent de réagir en améliorant leur niveau de productivité, en montant en gamme, en réorientant leur modèle au profit de la demande intérieure. Pour conforter leurs positions commerciales, les entreprises - notamment chinoises - investissent en-dehors de leur pays d'origine. Elles délocalisent une partie de leurs activités dans des pays à plus faibles salaires.

Cette augmentation des coûts salariaux peut-elle conduire à des relocalisations au sein des vieux pays avancés ou empêcher de nouvelles délocalisations ? Ce changement ne devrait pas modifier la donne immédiatement. En effet, la demande augmente au sein des pays émergents qui deviennent des pays solvables en raison même des augmentations de salaire. Il est donc intéressant pour des sociétés occidentales de maintenir voire d'accroître leur présence en leur sein. Le groupe PSA, le groupe Renault et bien d'autres tentent de s'implanter en Chine. Les marchés en croissance des pays émergents, en étant moins concurrentiels que les ceux des vieux pays avancés, peuvent offrir des marges supérieures.

L'intérêt de délocaliser sera sans nul doute moindre dans les prochaines années sauf à supposer une augmentation très rapide des gains de productivité au sein des pays émergents. Mais, cela ne signifie pas que le secteur industriel reprendra la forme qu'il avait il y a trente ou quarante ans. Les usines seront de plus en plus automatisées que ce soit en Occident ou en Orient.

La production industrielle qui s'est concentrée en Chine lors de ces vingt dernières années devrait à terme, du moins pour une partie, être mieux répartie à l'échelle mondiale, ce qui ne signifie pas qu'au sein de l'Europe tous les pays seront logés à la même enseigne. En effet, avec la République tchèque, l'Allemagne tend à devenir le centre industriel européen qui dessert les autres pays. Cette situation n'est pas sans poser des problèmes d'équilibre des balances des paiements et de croissance.

La France peut-elle bénéficier d'un rebond industriel ? Il n'est pas prouvé que la désindustrialisation française qui s'est accélérée à partir des années 2000 soit totalement occasionnée par la mondialisation qui a débuté ces années-là également. Elle est avant tout la conséquence d'un sous-investissement, d'un mauvais positionnement de gamme et d'un écart de coûts entre l'Allemagne et de la France.

Pourquoi la France perd-elle toujours le match face à l'Allemagne ?

Le football est un sport qui se joue à onze contre onze, et à la fin, c'est l'Allemagne qui gagne. Cette boutade vaudrait-elle aussi pour l'économie ?

La France et l'Allemagne sont voisins, séparées uniquement par le Rhin. Pourtant à la lecture de certains résultats économiques, les deux pays ne semblent pas évoluer sous les mêmes cieux. En 2016, la France a enregistré un déficit commercial de plus de 48 milliards d'euros quand l'Allemagne bénéficiait d'un excédent de près de 253 milliards d'euros. Le chômage est de 10 % en France quand il ne s'élève qu'à 3,9 % en Allemagne. En matière de finances publiques, la France a, l'année dernière, connu un déficit de 3,4 % du PIB à mettre en parallèle avec le solde positif de l'Allemagne (excédent budgétaire de 24 milliards d'euros en 2016). En ce qui concerne la croissance, depuis quelques années, l'Allemagne obtient de meilleurs résultats que la France (1,9 % en 2016 contre 1,1 % en France).

Comment expliquer que le franchissement d'un seul fleuve entraîne de tels écarts ?

Durant des années, l'écart des coûts salariaux a souvent été mis en avant pour expliquer les piètres résultats français. Il est indéniable que, de 2002 à 2013, les coûts salariaux français ont augmenté plus vite que ceux de l'Allemagne. Mais depuis c'est l'inverse. Ainsi, en 2016, le niveau du salaire unitaire de l'industrie manufacturière est plus élevé de 5 % en Allemagne qu'en France. Pour autant, cette différence ne permet pas à notre pays de regagner des parts de marché à l'exportation.

La France, trop gamme moyenne

Le positionnement de l'industrie française dans le milieu de gamme explique en partie cette situation. 20 % de la production française se situe en haut de gamme contre plus de 40 % pour l'Allemagne. Pour classer le niveau de gamme d'une économie, il est pris en compte l'élasticité prix des exportations (variation en pourcentage de la demande suite à une augmentation de 1% du prix de vente). L'élasticité est de 0,35 en Allemagne et de 0,65 en France. Cela signifie qu'une augmentation du prix de vente s'accompagne d'une perte de 0,35 % de demande en Allemagne mais de 0,65 % en France. Si cette dernière avait le même niveau de gamme que son partenaire d'Outre-Rhin, ses exportations seraient supérieures de 6 %. Le mauvais positionnement de la production française correspond à un surcoût de 10 %. La production de la France est concurrencée par celle des pays d'Europe centrale ou du Sud ainsi que par celle des pays émergents. Les coûts de fabrication espagnols sont inférieurs de 20 points à ceux de la France.

La France faisait jeu égal pour le haut de gamme industriel dans les années 80. À compter de la fin des années 90, un décrochage est intervenu en raison d'une baisse marquée de l'investissement et de l'augmentation des coûts salariaux occasionnés en partie par les 35 heures. Les processus de progression automatique des salaires plus ou moins déconnectée des gains de productivité ont également pesé sur les marges des entreprises françaises. En centrant les aides publiques sur les emplois à faible qualification, les gouvernements successifs n'ont pas incité à la montée en

gamme au moment même où l'Allemagne menait une politique drastique de maîtrise des coûts.

Des consommations intermédiaires trop chères

Les prix des consommations intermédiaires jouent également en défaveur de la production française. Nos entreprises recourent moins que leurs homologues allemands à des sous-traitants en provenance de l'Europe de l'Est ou des pays émergents (les secondes importent deux fois plus que les premières de pièces détachées auprès de fournisseurs implantés dans des pays à bas coûts). Par cette optimisation des processus de production, les firmes allemandes compensent en grande partie le surcoût salarial. Par ailleurs, les services aux entreprises sont moins onéreux outre-rhin. La consommation intermédiaire de services par l'industrie manufacturière s'élève à 46 % de la valeur ajoutée en Allemagne contre 54 % en France. Les salaires du secteur tertiaire sont alignés sur ceux de l'industrie en France contrairement à ce qui se passe en Allemagne où, par ailleurs, la concurrence est plus forte. Cette indexation contribue à augmenter les coûts de production français de 6 points par rapport à ceux de l'Allemagne.

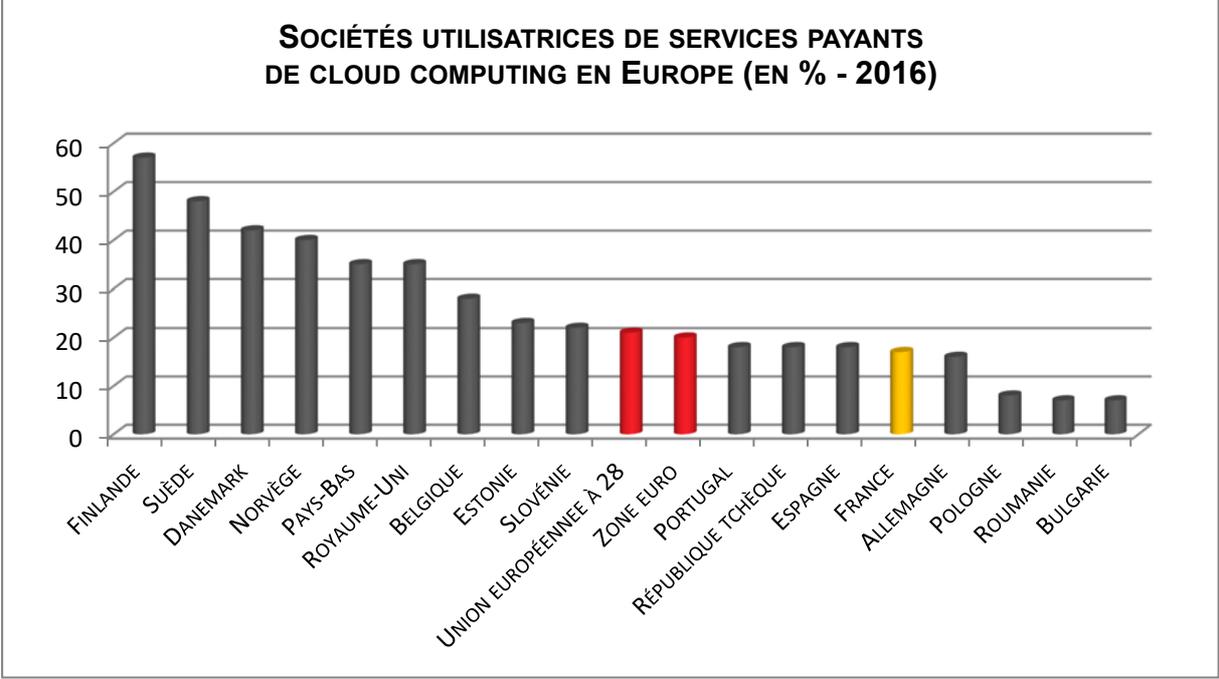
Les autres facteurs contribuant à la moindre compétitivité de l'économie française sont plus connus. Il s'agit de la moindre robotisation. La France compte 1,22 robot pour 100 emplois dans le secteur manufacturier contre 2,53 en Allemagne. La taille des entreprises joue dans cette sous-utilisation des robots, notre pays comptant deux fois moins d'entreprises de taille intermédiaire que son homologue d'outre-rhin. Les firmes allemandes s'appuient sur des structures financières régionales, les caisses d'épargne ou les banques des Länder, structures qui ont disparu en France. Par ailleurs, l'existence de plusieurs grands pôles économiques favorisent la constitution de solidarités entre les entreprises. En France, cet esprit existe avec succès en Vendée autour de la filière nautique. En raison de sa structure fédérale, les commandes publiques sont moins centralisées chez notre voisin.

LE COIN DES TENDANCES

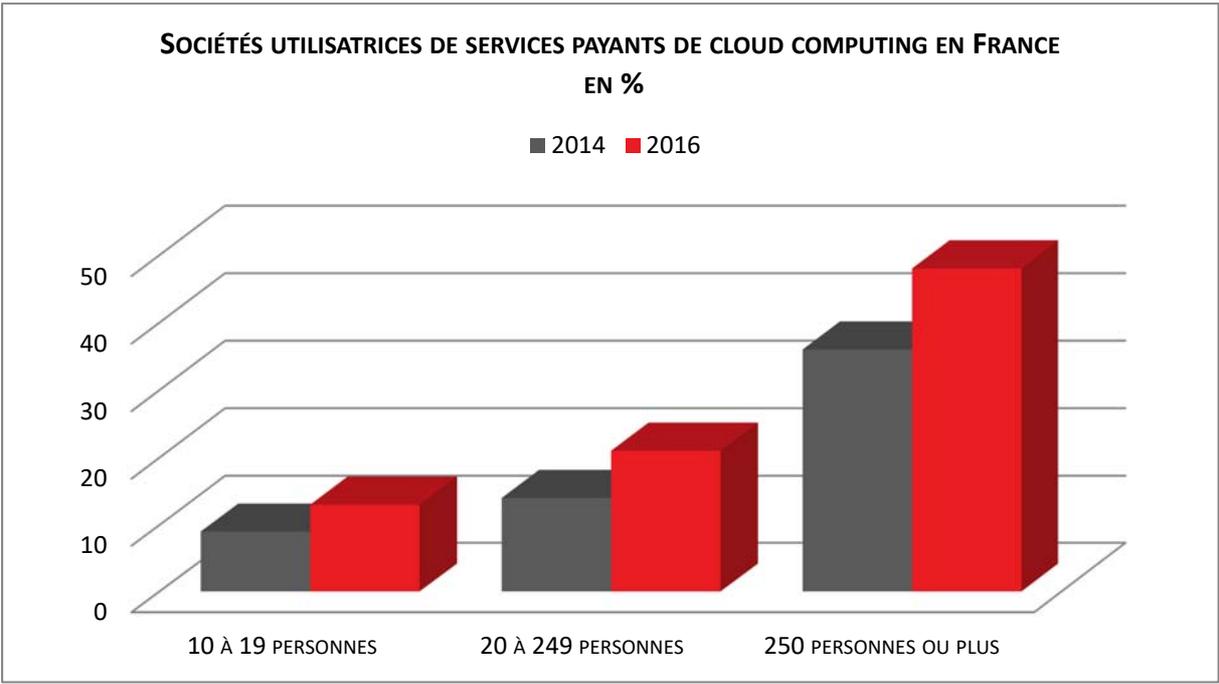
Les entreprises françaises ont-elles la tête dans les nuages ?

Dans un souci de mobilité, d'efficacité et de sécurisation des données, le recours au cloud est fréquemment mis en avant. Cette technologie permet d'exploiter via Internet la capacité de stockage ou la puissance de calcul de serveurs informatiques distants. Les entreprises françaises du fait de leur faible taille ont été longtemps en retard par rapport à leurs homologues européens. Les dirigeants mettaient en avant également les problèmes de confidentialité et de maîtrise des outils pour différer les investissements. Néanmoins, depuis cinq ans, un réel rattrapage est en cours. Ainsi, en 2016, 17 % des sociétés de 10 personnes ou plus installées en France achètent des services de « cloud computing » contre 12 % en 2014. En Allemagne, ce taux est de 16 %. Ces services sont plus répandus dans les pays nordiques (plus de 40 % en Finlande, Suède, Danemark et Norvège). Il convient de souligner que de plus en plus de particuliers utilisent ce type de services que ce soit par l'intermédiaire de leur fournisseur d'accès à Internet (Orange, SFR, etc.), de leurs comptes de messagerie (Googledrive), par l'entremise de leurs logiciels bureautique (Microsoft par exemple avec Onedrive) ou par l'achat d'espace sur des applications dédiées (Dropbox).

Cette démocratisation du « clouding » s’inscrit dans la logique de mobilité. Les Français consultent de plus en plus Internet via leur smartphone ou leur tablette qui disposent d’une faible capacité de mémoire ce qui impose le recours à du stockage extérieur.

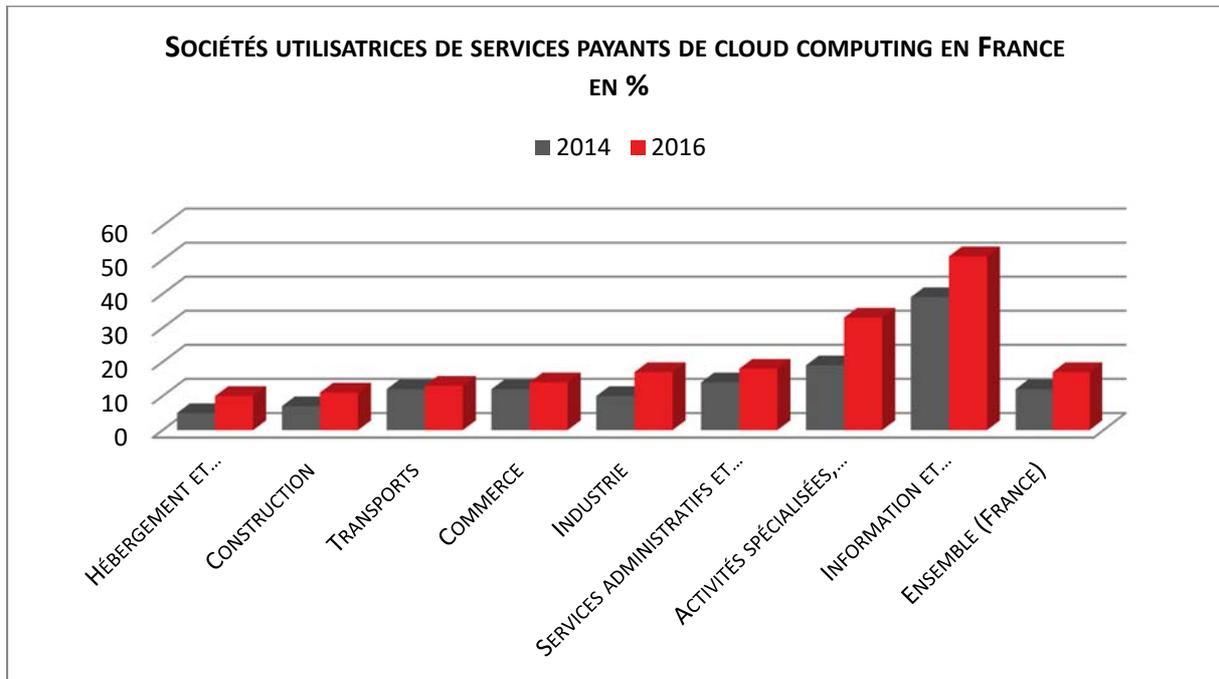


Pour revenir à l’usage du clouding au sein des entreprises, il est fort logiquement plus courant dans les grandes sociétés. En 2016, 48 % des sociétés de 250 personnes ou plus achètent ce type de services contre 21 % pour les sociétés de 20 à 249 personnes et 13 % pour celles de 10 à 19 personnes.



Le secteur de l'information-communication reste le plus consommateur de cloud payant avec 51 % des sociétés qui y ont recours. Arrivent ensuite les sociétés des activités spécialisées, scientifiques et techniques (33 %).

Même si elles utilisent Internet pour tout ce qui est gestion de leurs réservations, simplement 10 % des sociétés de l'hébergement-restauration utilisent les services du cloud.



Le stockage de fichiers est le type de services le plus utilisé par les sociétés consommatrices de cloud payant (69 % d'entre elles contre 61 % en 2014). Cet usage devance désormais celui des mails (61 % après 62 % en 2014). Il faut souligner que les entreprises utilisent également des systèmes gratuits, logiciels et stockage. D'autres services de *cloud*, de niveau avancé, sont moins utilisés mais se développent également : l'achat de logiciels de comptabilité, de logiciels de relation client et le recours à de la puissance de calcul. Les entreprises craignent une dépendance technique vis-à-vis des fournisseurs du cloud. De ce fait, elles tentent d'en limiter l'usage à des applications basiques et facilement substituables.

Les services de cloud payant prennent deux formes. Ils peuvent être accessibles soit par des serveurs informatiques partagés (*cloud public*) , soit par des serveurs exclusivement dédiés à un client (*cloud privé*). Le recours au cloud privé augmente. Plus de la moitié des entreprises ont opté pour ce mode de gestion.

Avant l'émergence des services de cloud computing, les traitements de données informatiques étaient principalement réalisés au sein d'entrepôts de données propres à l'entreprise. Par les capacités de stockage et de puissance de calcul accrues qu'il offre, le cloud peut apporter une solution aux sociétés souhaitant traiter des données de plus en plus abondantes et volumineuses produites par les systèmes d'information.

En France, en 2015, 11 % des sociétés de 10 personnes ou plus ont procédé à une analyse de données en masse (*big data*). Ces entreprises recourent deux fois plus souvent à des services payants de clouding que les autres entreprises. L'actualisation constante et la structure rendent difficile l'exploitation par des outils classiques de gestion ou d'analyse de bases de données, et qui requièrent donc l'utilisation de technologies spécifiques. L'externalisation est assez logique et offre des moyens de sécuriser le traitement des données à moindres coûts.

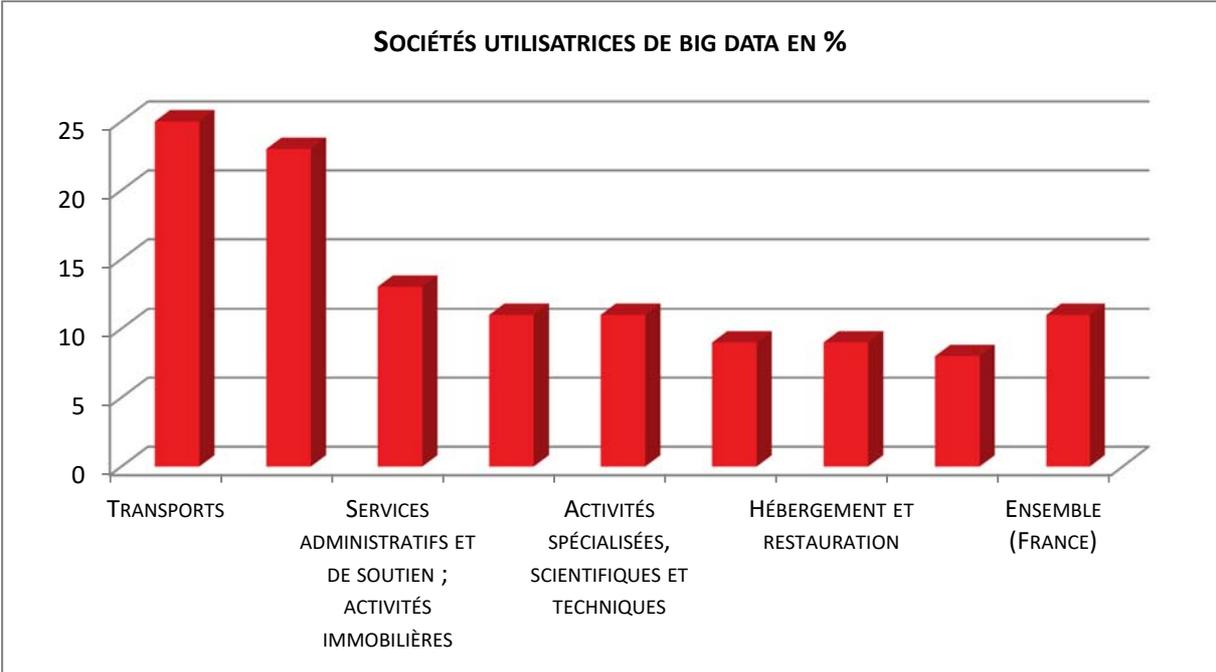
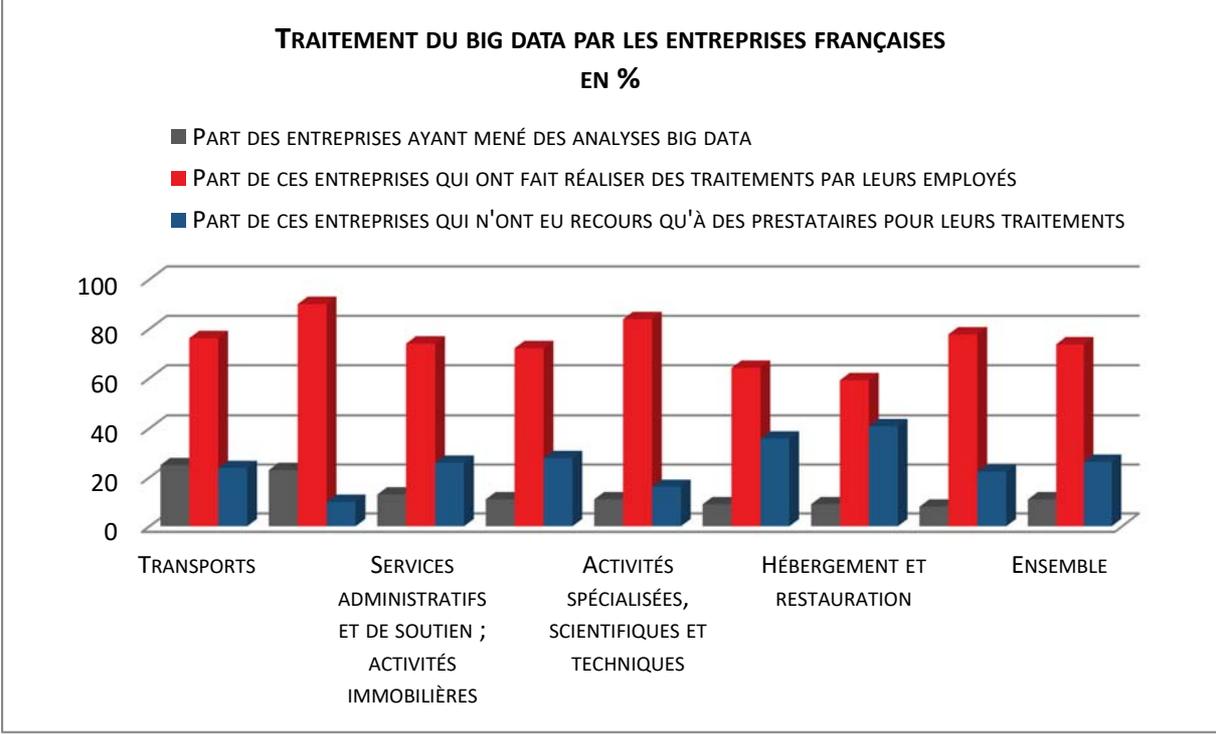
Parmi celles de 250 personnes ou plus, 24 % ont exploité des *big data* contre 14 % pour celles de 20 à 249 personnes et 9 % de celles de 10 à 19 personnes. Les sociétés des transports (25 %) et de l'information-communication (23 %) utilisent le plus des *big data*. Les sociétés de l'industrie y ont le moins souvent recours (8 %).

Le big data et les objets connectés

Les big data peuvent être issues des propres données de la société provenant d'objets intelligents ou connectés, de capteurs, de données de géolocalisation (adresse IP, antenne relais de téléphonie mobile, etc.) ou encore de données générées par les médias sociaux.

Les données de géolocalisation constituent la première source de big data : 62 % des sociétés exploitant des big data traitent ce type de données (c'est-à-dire 7 % de l'ensemble des sociétés de 10 personnes ou plus). En outre, 32 % des utilisatrices de big data exploitent des données issues des médias sociaux (4 % de l'ensemble) et 29 % des informations relevées par des objets intelligents, connectés ou des capteurs (3 % de l'ensemble).

Parmi les sociétés analysant des big data, les données géolocalisées sont très largement mobilisées dans les transports (92 %) et la construction (89 %). L'utilisation des sources issues des médias sociaux concerne 76 % des sociétés utilisatrices dans l'hébergement-restauration et 64 % dans l'information-communication. Enfin, l'analyse de données à partir d'objets connectés est surtout utilisée par les sociétés de l'industrie (46 %).



Des données pour quoi faire ?

Les finalités de traitement sont multiples et réparties de façon équilibrée. Ainsi, pour 38 % des sociétés réalisant des analyses de *big data*, le but est d'optimiser des processus internes de production de biens ou de fourniture de services. Elles exploitent alors majoritairement des données de géolocalisation.

Par ailleurs, pour 38 % des sociétés utilisatrices, la gestion des données sert développer ou d'améliorer des biens ou services. Elles recourent autant aux données de géolocalisation qu'à celles des objets connectés et des médias sociaux.

Enfin, 35 % des sociétés cherchent à améliorer le *marketing* ou la gestion des ventes. Pour cela, les données des médias sociaux sont majoritairement mobilisées, suivies par les données géolocalisées.

Le traitement des big data est majoritairement réalisé en interne

Dans les sociétés analysant des « *big data* », 74 % font réaliser les traitements par leurs employés et 42 % par des prestataires externes. 16 % d'entre elles recourent aux deux modes. La nature des données à traiter n'a pas d'incidence sur le mode de traitement.

La méconnaissance des big data, principal facteur de non utilisation

Différents facteurs, parfois cumulés, peuvent empêcher ou limiter l'utilisation des *big data* : 53 % des sociétés évoquent une méconnaissance du sujet ou n'en voient pas l'intérêt. 23 % font état d'un manque de compétences et 21 % trouvent le coût de traitement trop élevé. En outre, 10 % des sociétés mettent en avant une qualité des résultats insuffisante et 6 % jugent contraignante la législation sur la protection des données.

Les grandes sociétés (250 personnes ou plus) se déclarent davantage limitées ou empêchées par le cadre législatif (10 % d'entre elles). Elles sont au contraire moins limitées par la méconnaissance du sujet (44 % d'entre elles).

La moitié des sociétés ont émis des factures électroniques

Au cours de l'année 2015, les trois quarts des sociétés ont émis des factures à destination d'autres sociétés ou des administrations publiques. 70 % de ces sociétés ont expédié des factures sous un format électronique, soit la moitié de l'ensemble des sociétés.

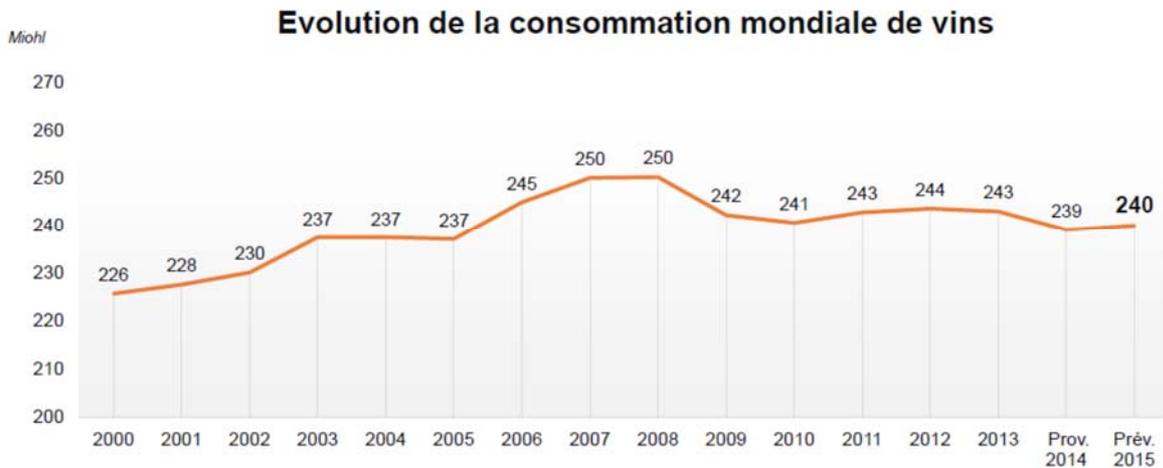
Pour 19 % des sociétés émettrices de factures, les factures envoyées peuvent être traitées automatiquement. Même parmi les sociétés dont les factures émises peuvent être traitées automatiquement, ce type d'envoi reste minoritaire : 32 % d'entre elles ont procédé à l'envoi d'au moins un dixième de leurs factures dans un format pouvant être traité automatiquement et seulement 20 % ont adressé plus de la moitié de leurs factures dans ce format.

Ces envois sont plus répandus dans les sociétés de 250 personnes ou plus émettant des factures : 32 % d'entre elles en ont émis plus d'un dixième dans un format pouvant être traité automatiquement, contre 15 % des sociétés de 20 à 249 personnes et 11 % des sociétés de 10 à 19 personnes.

Quand le vin se mondialise

Depuis une dizaine d'années, la production mondiale varie, entre 260 et 290 millions d'hectolitres (Miohl), la production européenne en représentant 60 %. En 2015, Elle s'élève à 274,4 Miohl, soit +5,8 Miohl par rapport à la production 2014. Les résultats 2016 seront connus au cours du mois d'avril. Ils devraient confirmer la montée en puissance des nouveaux producteurs ainsi que l'internationalisation de ce secteur

d'activité. Parmi les 10 premiers producteurs, quatre sont européens, l'Italie, la France, l'Espagne et l'Allemagne quand deux proviennent d'Amérique Latine, Argentine et le Chili. Les Etats-Unis se classent en quatrième position et la Chine en 9^{ème}.



Les États-Unis sont les premiers consommateurs de vin dans le monde (depuis 2012) devant la France et l'Italie. La Chine est devenue, de son côté, le premier consommateur de vin rouge.

Du fait de la diminution de la consommation quotidienne et en raison de la lutte légitime contre l'alcoolisme, la consommation des pays européens baisse graduellement avec un report sur le haut de gamme. La consommation française s'élève à 27,2 Miohl et devance celle de l'Italie et de l'Allemagne (20,5 Miohl). Suivent les consommations britannique (13 Miohl) et espagnole (10 Miohl)

La Chine restera un importateur important notamment de vins français mais est en voie de devenir un producteur reconnu comme le prouve la marque chinoise Great Wall qui a été classé parmi les 10 meilleurs vins du monde. Cette société a, par ailleurs, racheté le Château de Viaud en France et ambitionne de développer un réseau de châteaux tout autour de la planète (Amérique du Sud, Californie, Australie)

La Chine est d'ores et déjà le deuxième vignoble au monde, derrière l'Espagne et devant la France.

L'Union européenne est donc la principale région au niveau mondiale pour la production du vin. En 2015, elle comptait 2,4 millions d'exploitations cultivant 3,2 millions d'hectares (ha) de vignes. La surface moyenne par exploitation se situait ainsi à 1,3 hectare, avec néanmoins d'importants écarts d'un État membre à l'autre.

Sur ces 3,2 millions d'hectares, 2,5 millions (78 %) sont consacrés à de la production de vins de qualité. Ces derniers rassemblent les vins d'appellation d'origine protégée (2,1 millions d'ha, soit 83 % du total de la production de vins de qualité) et les vins sous indication géographique protégée (0,4 million d'ha, soit 17 %).

Avec près d'un million d'hectares de vignobles (941 000 ha, soit 30 % de la superficie totale de l'UE), l'Espagne est donc le premier État européen pour la superficie

consacrée au vin. Suivent la France (803 000 ha, soit 25 %) et l'Italie (610 000 ha en 2010, soit 19 %).

En ce qui concerne le nombre d'exploitations, c'est la Roumanie qui tient la tête du fait de leur petite taille. La Roumanie recense 855 000 exploitations, soit 36% du total de l'Union devant l'Espagne (518 000 exploitations, soit 22 %) et l'Italie (299 000 exploitations, soit 12%). En revanche, les plus grandes exploitations viticoles se situent en France. La superficie moyenne par exploitation y est de 10,5 hectares. Suivent le Luxembourg avec une superficie moyenne de 4,0 ha et l'Autriche (3,2 ha).

La production de vins de qualité se concentre en Espagne et en France (deux tiers de la production européenne).

Parmi les vins de qualité, ce sont les vins d'appellation d'origine protégée (AOP) qui prédominent sur les vins d'indication géographique protégée (IGP) dans la grande majorité des États membres, à l'exception de la Grèce, de Chypre et de la Bulgarie. Dans l'ensemble de l'UE, plus de 80 % de la superficie consacrée à la production de vins de qualité est sous AOP (82,9 %), l'IGP représentant moins d'un cinquième de cette superficie (17,1%).

Les professionnels français ont, dans un premier temps, considéré l'arrivée de nouveaux concurrents avec circonspections critiquant la pratique du mono-cépage et la standardisation de la production. Pour autant, cette mondialisation a plutôt eu des conséquences heureuses sur la filière. De nombreux professionnels (viticulteurs, fabricants de matériel, œnologues, négociants, etc.) ont pu exporter leurs talents. Les producteurs viticoles français ont opté pour une montée en gamme qui s'est révélée gagnante. Des régions qui étaient avant tout connues pour produire des vins de table ont réussi à se repositionner avec succès (Languedoc-Roussillon, Provence, la Corse). Cette internationalisation de la production incite à l'arrivée de capitaux indispensables pour justement améliorer et maintenir la qualité. Le secteur viticole est devenu en soi une activité touristique comme en témoigne l'attrait du public pour les châteaux bordelais. Caudalie est même devenue une marque de cosmétique vendue dans toutes les grandes villes.

La consommation mondiale de vins en 2015 est estimée à 2405 Miohl soit une légère hausse de 0,9 Miohl par rapport à 2014. La crise financière a stoppé la progression de la consommation. L'effet prix joue également un rôle en limitant la demande.

La France reste le premier exportateur en valeur mais est devancée en volume par l'Espagne. Les exportations dépassent 100 Miohl par an soit plus du tiers de la production mondiale. En 2015, en volume, les exportations ont progressé de 1,8% quand en valeur la hausse a été de 10,6 % (28 milliards d'euros). L'Espagne détient en volume 23 % des parts de marchés. Il est à noter que, avec la Nouvelle Zélande, le Chili et l'Australie, ce pays gagne depuis plusieurs années des parts de marché au détriment de l'Allemagne, de l'Italie et de la France. En valeur, néanmoins, la France reste de loin le premier exportateur avec 29 % des parts de marché mais son excédent commercial tend à s'amenuiser. Les exportations des vins du nouveau monde progressent, en valeur, plus rapidement que celles en provenance de France.

Les vins pétillants (dont le champagne) enregistrent une croissance plus rapide que le vin (+ 5% par an en moyenne).

L'Allemagne demeure le 1^{er} importateur, en volume, de vin devant le Royaume-Uni et les Etats-Unis. La Chine arrive au cinquième rang derrière la France. Il convient de souligner que la France importe avant tout du vin à faible valeur, près de 8 Miohl pour une valeur de moins de 700 millions d'euros (en valeur, notre pays ne figure pas parmi les 10 premiers importateurs).

Le marché du vin connaît une profonde évolution avec le développement d'une importante classe moyenne au sein des pays émergents. La classe moyenne mondiale passera de 2 milliards en 2015 à 3,2 milliards en 2020, et à 4,9 milliards en 2030. Cette progression proviendra avant tout de l'Asie, qui représentera, en 2030, 66 % de la classe moyenne mondiale et 59 % de la consommation des classes moyennes, contre 28 % et 23 % respectivement en 2009. La classe moyenne occidentale devrait se stabiliser autour d'un milliard de personnes. La consommation de vin de qualité est un marqueur assez fin de l'appartenance à la classe moyenne. De ce fait, les producteurs s'attendent à une forte augmentation de la demande. Les consignes sanitaires visant à réduire la consommation d'alcool devrait, par ailleurs, accentuer le déplacement de la consommation vers les produits haut de gamme.

D'ici à 2020, selon l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), la Chine devrait être le deuxième au monde pour la vente de bouteille de vins importées ou non. Ces dernières années, les ventes se sont tassées en raison de la lutte contre la corruption. Les élites chinoises ont modéré leurs achats en bouteilles de vin de luxe.

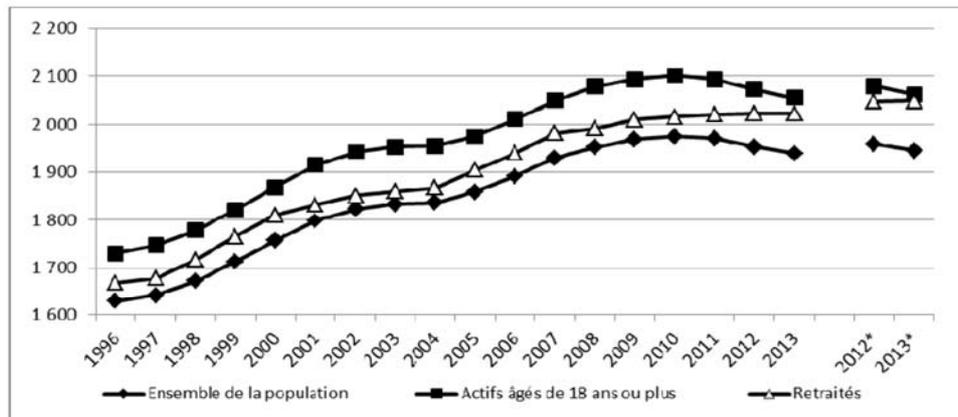
LE COIN DES PROGRAMMES

La retraite et la dépendance

Les retraités représentent le tiers de l'électorat français. Avec le vieillissement de la population, leur poids électoral continuera à s'accroître jusque dans les années 2040. La question des retraites et de la répartition des charges qui en résultent est donc sensible. Les différents candidats à l'élection présidentielle de 2017 ont tous prévu de revaloriser le minimum vieillesse dont bénéficient désormais moins de 700 000 retraités contre 3 millions dans les années 70. La situation actuelle des retraités apparaît, en moyenne, plutôt bonne. Leur taux de pauvreté est de 7,6 % contre 14,3 % pour l'ensemble de la population, ce taux étant de 20 % pour les jeunes de moins de 25 ans. Un peu plus d'un million de retraités vivent sous le seuil de pauvreté.

Le niveau de vie des retraités correspond à 104 % de celui de l'ensemble de la population et 99 % de celui des seuls actifs. Le patrimoine étant majoritairement détenu par les plus de 50 ans, les retraités bénéficient d'avantage des revenus de l'épargne que le reste de la population. Par ailleurs, 74,1 % des plus de 65 ans sont propriétaires (chiffres INSEE – 2013) contre 57,9 % pour l'ensemble de la population. En outre, plus des trois quarts des retraités propriétaires sont libérés de tout remboursement d'emprunts.

Niveaux de vie moyens des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population de 1996 à 2013



Lecture : selon la nouvelle série publiée par l'INSEE, en 2013, le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population est estimé à 1 946 euros par UC, celui des retraités à 2 049 euros par UC et celui des actifs de 18 ans ou plus à 2 062 euros par UC.

Note : (*) nouvelle série ERFS publiée par l'INSEE pour 2013 et rétropolée par l'INSEE à 2012 ; à partir de 2010, les revenus du patrimoine sont estimés sur la base de l'enquête Patrimoine 2010 (au lieu de l'enquête Patrimoine 2004 auparavant) ; l'ensemble de la population inclut, outre les retraités et les actifs, les inactifs non retraités (étudiants, invalides, parents isolés inactifs, etc.) dont le niveau de vie est relativement faible.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : calculs SG-COR d'après les séries INSEE des enquêtes Revenus fiscaux et ERFS.

A la question « jugez-vous que votre pension est ou sera suffisante pour vivre correctement », les Français interrogés dans le cadre de l'enquête citée ci-dessous, ont répondu à 71 % non. Ce taux est de 79 % chez les actifs et de 50 % chez les retraités.

La fixation de l'âge légal de départ à la retraite fait encore débat. Le retour de la retraite à 60 ans est proposé par Jean-Luc Mélenchon et par Marine Le Pen quand François Fillon opte pour son report à 65 ans. Selon, la dernière enquête du Cercle de l'Épargne / Amphitéa, les Français sont plutôt très réservés à l'idée de repousser l'âge légal de départ à la retraite ; 40 % des sondés jugent ce report acceptable. Les plus fidèles supporters du report se trouvent parmi les indépendants (53 % favorable), les cadres supérieurs ainsi que les professions libérales (50 %). Ce résultat est assez logique étant donné que les membres de ces catégories sociales partent en moyenne au-delà de 62 ans. En revanche, 81 % des ouvriers et 62 % des employés sont opposés à un recul à 65 ans de l'âge légal de départ à la retraite.

Les régimes de retraite, de base et complémentaires, en excluant le Fonds de Solidarité Vieillesse qui a en charge le financement de plusieurs dispositifs sociaux en faveur des retraités, sont à l'équilibre ou presque. Le report de l'âge légal à 62 ans, les augmentations de cotisations, la non revalorisation des pensions ainsi que toutes les mesures prises depuis 1993 ont contribué à économiser près de 4 points de PIB. Jusqu'en 2020, l'assurance-vieillesse devrait évoluer autour de l'équilibre, mais une dégradation devrait survenir par la suite surtout si les gains de productivité restent inférieurs à 1,5 % et si le chômage ne se réduit pas fortement. En outre, la **baisse du solde migratoire** pourrait à terme peser sur les équilibres démographiques. Le Conseil d'orientation des Retraites a revu à la baisse les flux migratoires en sachant avec le niveau atteint ces dernières années. Le solde migratoire est en effet de 100 000 par an quand il avait été évalué à plus de 150 000 pour les vingt prochaines années. Pour le seul régime général (salariés), il y avait 13 millions de

cotisants en 1975 pour 4 millions de retraités ; en 2015, ce rapport est de 17,5 pour 13,6. Il devrait continuer à se dégrader jusqu'en 2040.

Les propositions des différents candidats

Benoît Hamon

Benoît Hamon propose une revalorisation du minimum vieillesse de 10 %. Il entend renforcer le dispositif de prise en compte de la pénibilité. Il entend également développer le don de trimestres entre conjoints afin de permettre le cas échéant à un conjoint de pouvoir partir plus tôt. Cette proposition reprend l'idée de mutualisation des « droits retraite » au sein des couples.

Emmanuel Macron

La principale proposition d'Emmanuel Macron en ce qui concerne la retraite est **la création d'un « système universel de retraite par points »**. Une telle réforme aboutirait à la suppression des régimes spéciaux, des systèmes en vigueur dans la fonction publique et des régimes complémentaires. Le candidat d'En Marche n'a pas précisé s'il instituait un système avec des comptes notionnels sur le modèle suédois. Les comptes notionnels permettent de prendre en compte l'espérance de vie au moment de la liquidation. Le passage au régime unique qui devrait prendre la forme d'un régime à points sur le modèle de l'AGIRC et de l'ARRCO s'effectuerait sur 10 ans.

Le candidat propose d'augmenter le minimum vieillesse de 100 euros par mois. L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), qui a remplacé le minimum vieillesse en 2006, s'élève au maximum à 801 euros par mois pour un retraité célibataire et à 1 243 euros par mois pour un retraité vivant en couple.

Considérant que le Régime social des indépendants (RSI) ne fonctionne pas correctement, Emmanuel Macron souhaite le supprimer. Le RSI gère notamment la retraite de base et la retraite complémentaire des artisans, des commerçants et des chefs d'entreprise. Le candidat n'a pas précisé les modalités de sa suppression.

Dans le cadre de la moralisation de la vie politique, Emmanuel Macron prévoit de supprimer le régime de retraite spécifique des parlementaires.

Emmanuel Macron propose de revaloriser le minimum vieillesse et a pris parti contre le report de l'âge légal et le rallongement de la durée de cotisation.

François Fillon

François Fillon a annoncé dès les primaires son intention de porter progressivement l'âge de départ à la retraite de 62 à 65 ans sans toucher à l'âge de la retraite à taux plein qui resterait fixé à 67 ans. La mesure serait effective en 2025 avec un gain attendu de 20 milliards d'euros. Le dispositif de départ pour carrières longues serait étendu pour permettre de partir à 63 ans. Le candidat « LR » entend également rapprocher les règles des régimes publics et privés avec la suppression à terme des régimes spéciaux. Les nouveaux entrants seraient automatiquement affiliés au régime général. Il souhaite supprimer le compte pénibilité.

François Fillon a promis aussi de revaloriser de 300 euros annuels les petites retraites inférieures à 1000 euros et d'augmenter de 10 % les petites pensions de réversion.

Jean-Luc Mélenchon

Jean-Luc Mélenchon souhaite avancer l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans à taux plein et ramener la durée de cotisation de 43 à 40 ans. Les petites retraites inférieures au SMIC seraient revalorisées. Le minimum vieillesse serait porté au niveau du seuil de pauvreté.

Marine Le Pen

Comme Jean-Luc Mélenchon, Marine Le Pen rétablit la retraite à 60 ans et revient à une durée de cotisation à 40 ans. Si elle veut supprimer le compte de pénibilité, elle souhaite mettre en place une « évaluation personnalisée » réalisée par la médecine du travail, pouvant entraîner une majoration des annuités de retraite. Elle compte rétablir la défiscalisation de la majoration des pensions pour les parents de famille nombreuse et revaloriser le minimum vieillesse en le réservant aux nationaux ou aux résidents depuis vingt ans. Les retraites inférieures à 1.500 euros par mois bénéficieraient, comme les salaires, de sa « prime de pouvoir d'achat ».

Marine Le Pen a indiqué qu'il faudrait examiner un par un les régimes spéciaux. Elle considère que certains sont légitimes comme ceux des marins-pêcheurs ou de l'armée.

La dépendance

La France compte 1.3 million de personnes âgées dépendantes, elle dépense 24 milliards d'euros par an pour le financement public de la dépendance, les familles, elles, déboursent 7 milliards.

L'instauration d'une 5e branche de la Sécu pour la dépendance, au programme de la candidate du FN, coûterait en outre 9,2 milliards d'euros par an.

François Fillon

François Fillon met en avant la prévention, l'investissement dans l'aide professionnelle à domicile, le soutien aux aidants. Il a souligné la nécessité de garantir les moyens de financement dévolus à la dépendance. Il n'est pas opposé à une réflexion sur l'instauration de nouveaux dispositifs d'assurance dépendance dans le cadre de contrats labellisés. Il a rappelé qu'il faudra que les pouvoirs publics disposent de marges de manœuvre pour apporter des financements nouveaux en direction de la dépendance la plus lourde.

Jean- Luc Mélenchon

Le candidat de la « France insoumise » veut créer 10 000 places par an dans des établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Ehpad) pendant le mandat, avec des tarifs accessibles. Il prévoit de réduire le reste à charge de 500 euros par mois pour les personnes en établissement et d'augmenter de 50 % le montant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour ceux qui restent à domicile. Pour le financement, il a prévu que les personnes ayant des revenus professionnels élevés donnent une journée de travail.

Benoît Hamon

Le candidat du PS veut encourager la création de places dans les Ehpad publics ou ceux relevant de l'économie sociale et solidaire. Il a prévu une augmentation de 30 % de l'APA. Un effort de formation en faveur des aidants serait engagé. Il allouerait un milliard d'euros supplémentaire à destination des personnes dépendantes issues des milieux modestes et de leurs familles. Il instaurera un crédit à taux zéro et un crédit d'impôts « bien vieillir » pour permettre à toutes les familles d'adapter leurs logements.

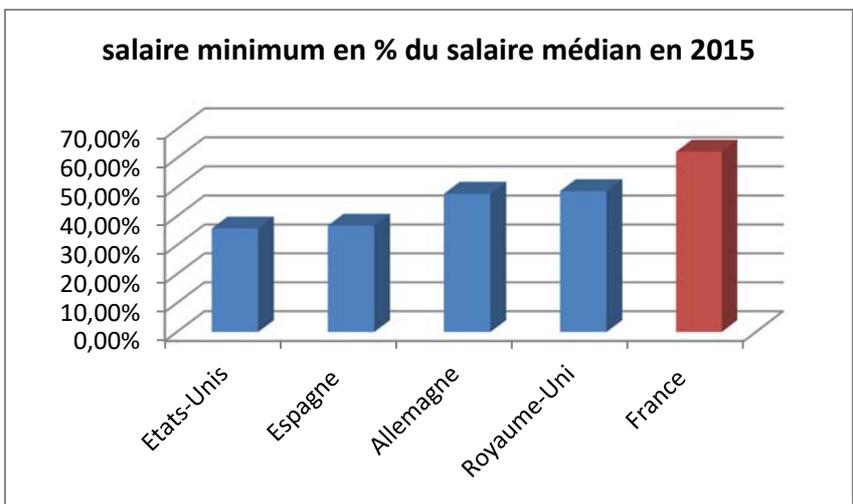
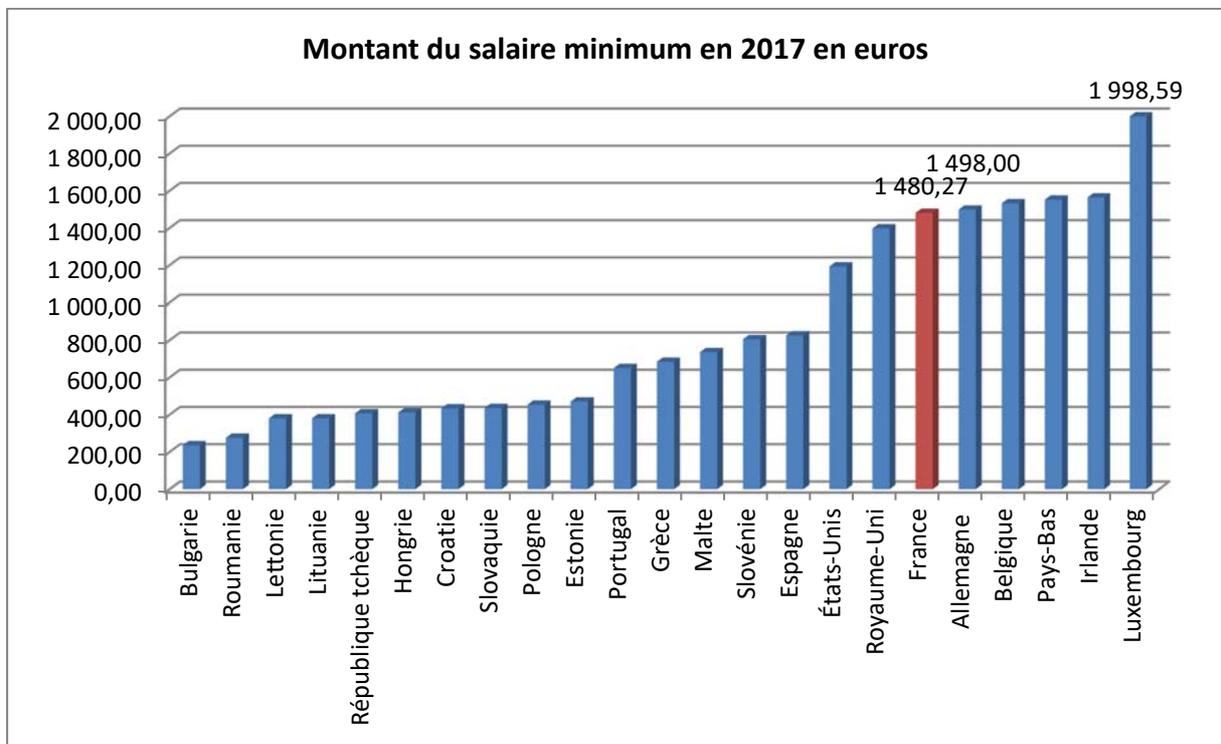
Marine Le Pen

La candidate du FN souhaite la création d'une cinquième branche destinée à la dépendance. Les ressources proviendraient de la lutte contre la fraude en matière de dépenses de santé et de la suppression de l'aide médicale d'État pour les étrangers.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Le problème n'est pas le SMIC mais l'écrasement de la masse salariale

Parmi les pays dotés d'un salaire minimum, la France n'est pas la plus généreuse même si elle se situe dans le haut du classement. L'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande et le Luxembourg ont des salaires minimum supérieurs. En revanche, la France se caractérise par un écrasement de sa pyramide salariale. Le salaire minimum représentait, en 2015, 62,3 % du salaire médian dans notre pays contre 35,8 aux Etats-Unis, 36,8 % en Espagne, 47,8 % en Allemagne ou 48,7 % au Royaume-Uni. Cet écrasement est imputable au système d'exonération de charges sociales comportant d'importants effets de seuil. Par ailleurs, la France se caractérise par un nombre élevé d'emplois sans qualification en raison de sa mauvaise spécialisation industrielle – insuffisance du haut de gamme » et par le poids du secteur tertiaire.



LE COIN DE L'AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 9 avril

En **Chine**, il faudra suivre l'**indice des prix à la production** et celui des **prix à la consommation** du mois de mars.

Au **Japon**, seront connus les résultats de la **balance commerciale** du mois de février.

Lundi 10 avril

Au **Japon**, seront publiées les **enquêtes « Economy Watchers » prévisions et conditions actuelles** pour les mois de mars. Seront également connues les **commandes de machines-outils**.

En **Italie**, il faudra suivre le résultat de la **production industrielle** de février.

Pour l'**Union européenne**, sera publié l'**indice Sentix « confiance des consommateurs »**.

Aux **États-Unis**, il faudra regarder l'**indice des conditions du marché du travail** de mars.

Mardi 14 avril

Pour l'**Allemagne**, sera publié l'**indice des prix à la consommation** du mois de mars.

En **France**, sera également communiqué l'**indice des prix à la consommation** de mars.

Au **Royaume-Uni**, il faudra regarder l'**indice des prix à la production** et celui des **prix à la consommation** de mars.

Pour l'**Union européenne**, sera communiqué le résultat de la **production industrielle** de février.

Aux **États-Unis**, sera rendu public l'**indice NFIB sur l'optimisme des affaires** pour le mois de mars. Il faudra également suivre les **stocks de pétrole brut hebdomadaire**.

Au **Japon**, seront publiées les **commandes de biens d'équipement** de février.

Mercredi 12 avril

En **Espagne**, l'**indice des prix à la consommation** de mars sera publié.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre la publication **du taux de chômage et l'évolution du salaire moyen** pour le mois de mars.

Aux **États-Unis**, des résultats sur **les stocks de pétrole** seront communiqués.

Jeudi 13 avril

En **Chine**, il faudra regarder **les ventes de détail** de février et **les résultats de la balance commerciale** de mars. Il faudra surtout **suivre la publication de la première estimation du PIB du 1^{er} trimestre 2017**.

En **Italie**, sera publié **l'indice des prix à la consommation** de mars.

Aux **États-Unis**, seront connus **les stocks de gaz** au 7 avril.

Vendredi 14 avril

Vendredi Saint : bourses fermées à Paris, Francfort, Londres et New York.

Au **Japon**, seront connus **la production industrielle et le taux d'utilisation des capacités de production** de février.

En **Italie**, il faudra regarder le résultat de **la balance commerciale** de février.

Aux **États-Unis**, seront publiés **les ventes de détail et l'indice des prix à la consommation** de mars. **L'indice de confiance des consommateurs Reuters / Michigan** d'avril sera rendu public. Il faudra, par ailleurs, regarder **le décompte des forages pétroliers US Baker- Hughes**.

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro	Royaume Uni
PIB <i>Mds d'euros 2016</i>	2 225	3 134	1 671	1 115	10 741	2 356
Croissance du PIB 2016 <i>Demiers chiffres connus en %</i>	1,1	1,8	1,0	3,0	1,7	2,0
Inflation <i>en % - *mars 2017 sinon fev 2017</i>	1,4*	1,5*	1,3*	2,9	1,6*	2,3
Taux de chômage <i>en % - janv.2017</i>	10,9	3,8	11,9	18,2	9,6	4,7
Dépenses publiques en % du PIB 2016	56,5	44,3	49,4	42,7	47,9	42,3
Solde public <i>en % du PIB 2016</i>	-3,3	+0,6	-2,3	-4,7	-1,7	-3,4
Dettes publiques <i>en % du PIB 2016</i>	96,4	68,2	132,8	99,7	91,5	84,8
Balance des paiements courants <i>en % du PIB dec. 2016</i>	-1,1	8,5	2,7	2,0	3,4	-5,2
Echanges de biens <i>en % du PIB - 2016</i>	-2,2	8,0	3,1	-1,7	2,5	-8,6
Parts de marché à l'exportation <i>en % 2016</i>	3,0	8,0	2,7	1,7	25,3	2,4

Sources : Eurostat – Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Guez et Christopher Anderson
Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorello.fr

CONTACT

Lorello Eco Data
7, rue Falguière • 75015 Paris
Tél.: 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36
phcrevel@lorello.fr • www.lorello.fr

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

Un lecteur : 1000 euros TTC les 52 numéros
 De 2 à 10 lecteurs : 1 500 euros TTC les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA
Virement bancaire : LORELLO ECO DATA
IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 BIC : BNPAFRPPNIC

Adresse de facturation

Nom -----
Prénom -----
Fonction: -----
Organisme: -----
Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----
Tél.: -----
E-mail:-----